



BROCANTE - VIDE-GRENIERS

20 SEPTEMBRE 2026

Bulletin d'inscription

Ce bulletin sera conservé par l'organisateur dans le registre remis aux autorités compétentes

Je soussigné(e), Nom : Prénom :
Né(e) le/...../..... à Département : Ville :
Adresse :
CP Ville
Tél. E-mail
Titulaire de la pièce d'identité : ☐ CNI ☐ passeport ☐ permis de conduire
n° délivrée le/...../..... par
(joindre la photocopie recto/verso)

☐ agissant en tant que **PARTICULIER** :

Déclare sur l'honneur :

- ne vendre que des **objets personnels et usagés**
- ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile
- avoir pris connaissance du règlement et m'y conformer
- **m'engager à laisser l'emplacement propre et à reprendre mes invendus à l'issue de la manifestation**

☐ agissant en tant que **PERSONNE MORALE** :

représentant la Société :
n° de registre du commerce / des métiers * (rayer la mention inutile):
de
dont le siège est au (adresse):
ayant la fonction de : dans la personne morale.

Déclare sur l'honneur :

- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés
- avoir pris connaissance du règlement et déclare m'y conformer.
- **m'engager à laisser l'emplacement propre et à reprendre mes invendus à l'issue de la manifestation**

Nature des marchandises mises à la vente :

Emplacement standard = 2 places de parking

Prix de l'emplacement : **15.00 €**

Paiement par chèque libellé à l'ordre du COMITE DE JUMELAGE ou en espèces (pas de rendu - prévoir l'appoint) – Note : le Centre Jean Marinnet sera fermé du 3 au 16 août.

Possibilité de réserver 2 emplacements maximum

Réservation : ☐ 1 emplacement ☐ 2 emplacements

Inscription considérée comme **définitive dès confirmation de sa réception (à partir du 17 août).**

Fait à le Signature :

Cadre réservé à l'organisateur
Dossier complet : oui / non
Confirmation par courriel / SMS le

Date d'enregistrement :



BROCANTE/VIDE-GRENIER - REGLEMENT

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026

à lire attentivement et à conserver

- 1°) La brocante/vidé-grenier organisée par le Comité de Jumelage se tiendra sur la Place Carnot avec un point de restauration. Elle sera ouverte au public de 8h30 à 16h.
- 2°) **Les stands seront installés entre 7h00 et 8h00 dernier délai aux emplacements définis par les organisateurs** qui seront seuls habilités à faire pénétrer les exposants sur le site après vérification de leur réservation. Pour être placés ensemble, les exposants devront se présenter en même temps au contrôle. Les accès aux passages et aux issues de secours devront obligatoirement être laissés libres.

3°) **La brocante/vidé-grenier est ouverte aux particuliers et aux professionnels.**

- **Les particuliers** (personnes majeures) sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre **exclusivement des objets personnels et usagés** deux fois par an au plus, conformément à la loi 2005-882 du 2 août 2005 modifiée par décret du 7 janvier 2009.
- **Les professionnels** devront présenter leur carte professionnelle.
- **Est interdite** : toute vente d'objets neufs, fin de série, produits industriels, mobilier neuf, véhicules, animaux, armes, produits alimentaires, confiseries, boissons, végétaux, copies gravées de CD ou DVD et jeux vidéo, ou objets achetés sur place.
- **Les objets exposés restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.** Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges, vols, pertes, casses, détériorations ou accidents corporels.
- Les prix doivent être indiqués et lisibles par les acheteurs.

4°) **L'inscription est indispensable et se fera du LUNDI 17 AOUT AU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026 A MIDI.**

Pour une bonne organisation, les dossiers remis ou reçus après la date limite ne seront pas pris en compte.

Note : le Centre Jean Mariné sera fermé du 3 au 16 août.

Règlement et fiche d'inscription sont à télécharger sur les sites <https://www.valserhone.fr> ou <https://www.terrevalserhone-tourisme.fr>.

Disponibles par courrier électronique sur demande à comitejumelagevalserhone@laposte.net

Pour tout renseignement : **06 30 69 25 13** ou comitejumelagevalserhone@laposte.net

Démarches indispensables pour obtenir un emplacement :

1. Remplir la fiche d'inscription et joindre une photocopie de sa pièce d'identité ou de sa carte professionnelle
2. S'acquitter d'un droit de 15€ par emplacement standard (2 places de parking, soit étalage+véhicule ou étalage+remorque) Réservation de 2 emplacements maximum Paiement en espèces ou par chèque à joindre au dossier pour valider l'inscription
3. Envoyer ou déposer les documents et le paiement au COMITE DE JUMELAGE, Centre Jean Mariné, Place Jeanne d'Arc, 01200 VALSERHÔNE à partir du 17 août
4. Si le dossier est complet , l'inscription sera confirmée par courriel ou SMS.

L'organisateur se réserve le droit de clore les inscriptions avant la date si le nombre maximum d'inscrits est atteint.

- Les exposants s'engagent à rester jusqu'à la fin de la manifestation, soit 16h.
- En cas d'impossibilité à se rendre à la brocante/vidé-greniers, prévenir l'organisateur dans un délai de huit jours avant la date de l'événement. A défaut, les sommes versées seront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

⚠ ATTENTION: Lors de son départ, l'exposant s'engage à laisser son emplacement propre, les emballages et objets non vendus devront être remportés. Merci pour votre compréhension.

5°) **La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.** Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son inscription.

L'organisateur tranchera tous les problèmes litigieux non prévus dans le règlement.